



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE – CGT

(SPAN-CGT)

126 rue de l'Université – BP 24

75355 PARIS 07 SP

SUITE PRÉVISIBLE DE LA RÉFORME DU RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Lors du comité technique du 10 décembre 2020, le projet de réforme du recrutement des contractuels a été entériné en dépit de l'opposition de la CGT qui a voté contre le projet.

POUR RAPPEL

L'administration a **consenti** à nous présenter avec l'accord des autorités politiques le dispositif suivant : les contractuels pourront être recrutés, pour des contrats à durée déterminée (CDD) de **trois ans** pouvant être renouvelés à leur issue pour une durée indéterminée (en CDI)

– sur des postes pour lesquels il n'existe pas de corps de fonctionnaires ;

– sur des postes impliquant des compétences techniques ou nouvelles ;

– sur des postes à temps partiel ;

– mais aussi, même lorsqu'il existe un corps de fonctionnaire. Dans ce cas, le recrutement qui a lieu *via* un CDD de trois ans ne pourrait être engagé que s'il a été précédé d'un appel à candidatures interne infructueux. Le renouvellement à l'issue de la période de trois ans ne pourra intervenir qu'à l'issue d'un nouvel appel à candidatures infructueux, ces contrats pourraient donc être également, à l'issue de trois ou de six ans, convertis en CDI.

Ce qui interroge, bel et bien, même si des assurances orales ont été données sur leur pérennité, sur l'avenir des quatre catégories dites « généralistes » de fonctionnaires.

Les promesses n'engageant que ceux qui y croient nous avons voté **CONTRE une réforme qui remet en cause la fonction publique parlementaire tout en ne présentant pas de garantie sur la régularisation des contractuels ni même de levée d'incertitude sur la précarité de la situation de beaucoup d'entre eux.**

Sur le site Assemblée Nationale, paraissent régulièrement appels à candidatures pour recruter des contractuels, qui étaient précédemment occupés par des fonctionnaires ADG ou administrateurs-adjoints et correspondent à des compétences de fonctionnaires.

-Toute l'actualité syndicale sur www.spancgt.fr

-Vous souhaitez adhérer au SPAN-CGT : cliquez sur le lien « **Adhérer** »,

Écrivez à cgt@assemblee-nationale.fr

Appelez-nous au **01 40 63 81 09**. Nous vous recontacterons dans les tous prochains jours.

Nos craintes se réalisent !

Alors oui, **les intitulés de postes sont pompeux pour laisser croire à une technicité particulière**, mais ces missions étaient accomplies précédemment par des fonctionnaires pouvant s'adapter et se former à la plupart des tâches et, oui, **les appels à candidature sur WEBAN sont souvent infructueux du fait du sous-effectif** auxquels les concours organisés ne vont pas remédier, les postes proposés étant, en particulier pour les catégories B et C, extrêmement insuffisants.

Résultat pour les fonctionnaires : un nombre croissant de postes pourra être indéfiniment occupé par des **contractuels** CDIés. Donc la mobilité horizontale qui constitue la principale richesse et source de motivation de la carrière des fonctionnaires de profil « généraliste » sera définitivement remise en cause.

RAPPEL ; la mobilité est toujours obligatoire dans le processus d'avancement pour la plupart des catégories.

Alors que la deuxième partie de la réforme, qui porte sur le cadre d'emploi des contractuels à l'Assemblée nationale, est en cours d'examen par un groupe de travail, les recrutements de contractuels continuent sans relâche.

La pénurie organisée depuis plusieurs années explique ces recrutements en masse et le nombre de places ridiculement bas aux concours ouverts démontre la volonté de non pérennisation des catégories B et C dites « généralistes » de fonctionnaires.

Cette méthode montre l'importance accordée aux négociations avec les syndicats sur ces questions, pourtant fondamentales pour les fonctionnaires comme pour les contractuels que nous représentons et dont nous tentons de défendre les intérêts...

-Toute l'actualité syndicale sur www.spancgt.fr

-Vous souhaitez adhérer au SPAN-CGT : cliquez sur le lien « **Adhérer** »,

Écrivez à cgt@assemblee-nationale.fr

Appelez-nous au **01 40 63 81 09**. Nous vous recontacterons dans les tous prochains jours.